

Monsieur le Directeur Général de
l'Aviation Civile
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15

Paris le 11 décembre 2019,

Monsieur le Directeur général,

Dans ses propositions concernant la réforme de la retraite, et malgré les alertes de la CFDT, le Premier ministre a imposé des mesures d'âge inutiles et injustes à travers l'instauration d'un « âge d'équilibre » dès 2022.

Pour la CFDT, une ligne rouge a été franchie. Cette disposition remet en cause la promesse du président de la République de ne pas faire de mesure d'âge. Ce sont tout particulièrement ceux qui ont commencé à travailler jeune, et les personnes qui se retrouvent au chômage en fin de carrière qui seront pénalisés.

Dès 2022, ceux qui pouvaient prétendre à la retraite à 62 ans devront travailler plus longtemps pour maintenir leur niveau de pension : si la réforme systémique est repoussée à la génération 1975, les mesures d'économies sont, elles, avancées à la génération 1960.

La CFDT rappelle que les salariés font déjà des efforts puisque les lois antérieures prévoient un allongement de la durée de cotisation pour tous jusqu'en 2035.

La CFDT porte depuis de nombreuses années l'ambition de construire un système de retraite juste, solidaire et universel. Si le rapport Delevoye donne tous les outils pour le bâtir, la concertation menée depuis septembre n'a pas permis d'avancer sur des points essentiels.

Le SPAC CFDT revendique donc, pour les personnels de la DGAC :

- Une réelle reconnaissance de la pénibilité, qui n'est aujourd'hui pas à la hauteur, alors qu'elle est une condition de la justice sociale.
- Que les dispositions en matière de retraite progressive soient précisées.
- Que la situation des travailleurs concernés par les régimes spéciaux et fonctions dites « dangereuses » soit clarifiée.
- Que les mesures de compensation et de revalorisation salariales pour la fonction publique soient définies.
- L'abandon des mesures paramétriques d'âge d'équilibre.

Courriel : spac.cfdt@wanadoo.fr

SPAC/CFDT, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS Cedex 15

Amelia : CFDT-DGAC@regis-dgac.net

Tél : 01 58 09 45 55

Fax : 01 58 09 45 81

L'obsession budgétaire et la justice sociale ne font pas bon ménage. En souhaitant mener de front une réforme ambitieuse et une réforme budgétaire à l'ancienne, l'exécutif a perdu le sens et la lisibilité d'une réforme du système de retraite pourtant attendue.

La CFDT appelle donc l'ensemble des salariés de la DGAC à faire grève le 17 décembre 2019, ce préavis couvrant les agents commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée, et à manifester pour que le gouvernement renonce à toute mesure d'âge et rouvre les discussions pour un système de retraite universel qui soit réellement juste.

Le SPAC CFDT se tient à votre disposition pour toute réunion de conciliation prévue par la loi.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de notre respectueuse considération,

Pour le SPAC CFDT
Jean-Christophe SALUSTE
Secrétaire général

